



Delais pour payer une amende du tribunal ?

Par **pouch34**, le **16/06/2012 à 13:02**

Bonjour,

suite a mon passage au tribunal il y a un mois de cela a peu près j'ai donc eue droit a 500 euros d'amendes et 22 euros de frais .

quel est mon delais pour payer cette amendes ? il y a t'il des majorations ?

merci de votre future réponse ;)

Par **pat76**, le **16/06/2012 à 15:18**

Bonjour

Vous avez reçu une demande de paiement de la part du Trésor Public?

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre agence du trésor Public et même demander un arrangement pour payer cette amende en plusieurs fois.

Par **pouch34**, le **16/06/2012 à 15:34**

non je n'est rien reçu encore . il faut donc que j'appelle le trésor public donné dans le

descriptif de ma notification de jugement ? ou ils le feront d'eux meme ?

merci pour la reponse :)

Par **zoogataboom**, le **05/03/2013 à 21:30**

[fluo]bonjour[/fluo]

Je me suis pris egalmen une amende de 500 euro plus 90 euro de frais de dossier il y a un mois et pour saturer le tout un 18 moi de prison dont 12 mois ferme je voudrai egalmen savoir commen beneficier dune aide pour payer en plusieurs fois et commen je peut proceder a un amenagement de peine je prefererzis avoir le bracelet je ne c'est pas pour quelle genre de chosse tu tes prit cette amende mes il abuse un peu parfois mes je pence choze vraiment pas sur que l'ont a 1ans pour payer mes jen suis vraiment pas sur bon courage a toi je ces pas si tu tes prit de la prizon mes dit toi la prizon ces dur mes la sorti ces sur !!!!!!! Garde le sourire

Par **DERONCHIN**, le **14/10/2018 à 15:49**

Bonjour,

Suite à une infraction au code de l'urbanisme l'hôtel de ville m'avait traduit devant le tribunal correctionnel et celui-ci m'a condamné à régulariser les travaux mais aussi au versement d'une amende. Le jugement remonte à mars 2015. Depuis, j'attends qu'elle me soit notifiée, j'en suis donc sans nouvelles. Après combien de temps écoulé post-jugement je pourrais considérer ne plus en être redevable? Avec mes remerciements

Par **morobar**, le **14/10/2018 à 16:00**

Bonjour,
20 jour pour le délai d'appel du procureur puis 5 ans après.

Par **DERONCHIN**, le **14/10/2018 à 16:12**

Mille mercis.

Par **bigboudda**, le **19/10/2018 à 15:26**

Bonjour, Peut on demander le règlement d'une amende d'un montant de 721 euros datant de 2013, y a prescription, ou puis je bénéficier d'un règlement en plusieurs fois ou une remise

gracieuse totale ou partielle suite a un jugement au tribunal correctionnel. Je vous remercie par avance.

Par **bigboudda**, le **19/10/2018** à **15:57**

Bonjour,

Suite a un contrôle routier et un passage au tribunal correctionnel en 2013 suivi d'une amende d'un montant de 721 Euros y a t'il des prescription dans ce cas, ou est il possible après tout ce temps d'honorer des paiements en plusieurs fois ou un dégrèvement total ou partiel.

J'ai des saisies sur salaire des impôts d'un montant 266 Euros depuis janvier jusqu'en décembre 2018.

Je vous remercie à l'avance.

Cordialement.[smile17]

Fabienne

Par **amajuris**, le **19/10/2018** à **16:08**

bonjour,

une saisie interrompt le délai de prescription, si vous avez eu des saisies, le délai de prescription du jugement (10 ans) repart à zéro.

pour des délais de paiement, vous devez poser la question à votre créancier, mais si le jugement date de 2013, je ne suis pas certain que votre créancier soit enclin à vous accorder des facilités de paiement.

les saisies sur salaire sont-elles liées à votre amende ou ont-elles une autre cause ?

salutations